



# Masterplan pour un trafic sans énergie fossile

## Rapport 2022

### Notre contribution à un avenir durable

En 2020 déjà, l'ATE avait commandé une étude au bureau de recherche indépendant Infras. L'objectif était de déterminer comment le trafic routier en Suisse peut être libéré des énergies fossiles le plus rapidement possible, mais au plus tard d'ici 2040.

Sur la base de cette étude de mobilité, l'ATE a élaboré son «Masterplan pour un trafic sans énergies fossiles». Ce plan comprend toute une série de mesures aux niveaux national, cantonal et communal. Les piliers de ce plan sont aussi bien un transfert important du trafic automobile privé vers des moyens de transport plus durables que l'électrification complète du trafic motorisé.

L'agression de la Russie contre l'Ukraine et la forte hausse des prix de l'énergie confirment la pertinence des objectifs de notre Masterplan. L'abandon des énergies fossiles est une étape incontournable de la politique climatique. De même, sortir des énergies fossiles nous met hors d'atteinte des dictateurs qui utilisent l'énergie comme moyen de chantage.

Le «Masterplan pour un trafic sans énergies fossiles» est une recette contre le réchauffement climatique, mais aussi contre la crise énergétique.

Martin Winder, responsable de projets Politique des transports



## Succès

En considération de la perspective de pénurie d'énergie, l'ATE n'a pas attendu pour proposer une **réduction de vitesse sur les autoroutes**, afin de diminuer la consommation de carburant. Cette proposition a suscité un important écho médiatique. Dans l'intervalle, l'OFROU reconnaît lui-même que des vitesses plus basses sur l'autoroute non seulement économisent du carburant, mais qu'elles fluidifient aussi le trafic. Le Conseil fédéral, à son tour, a envisagé la limitation à 100 km/h comme mesure d'urgence.

Au printemps 2022, des politiciens bourgeois avaient demandé le **subventionnement de l'essence pour contrer les effets des hausses de prix**, alors même



Source: 24heures, 28.9.2022

que la demande battait des records. Nous avons été en mesure de démontrer que de telles subventions ne feraient que soutenir les personnes à hauts revenus. Le Conseil fédéral a clairement rejeté ces exigences.

Les autorités fédérales ne sont pas les seules à devoir faire face à leurs responsabilités – les cantons et les communes doivent eux aussi apporter leur tribut à la réduction des gaz à effet de serre. Ici aussi l'ATE est active.

En ce sens, le résultat de la votation de Bâle du 27 novembre 2022 est réjouissant. Le souverain a décidé de parvenir à **zéro émission nette d'ici 2037**. L'ATE BL/BS a participé à la campagne de la votation et a fait plusieurs propositions pour atteindre ces objectifs en matière de transports.

## Politique

L'ATE participe régulièrement aux consultations dans le cadre d'adaptations de lois et d'ordonnances. Il convient de souligner en particulier la deuxième version de la **nouvelle loi sur le CO<sub>2</sub>** pour la période 2025 à 2030. C'est une occasion d'intégrer d'importants éléments de notre Masterplan dans la politique climatique suisse. Le projet du Conseil fédéral est malgré tout insatisfaisant. L'ATE s'investit pour une amélioration de la législation.

Dans l'élaboration de la **loi sur les objectifs climatiques**, l'ATE a aussi agi directement par des contacts avec les parlementaires et l'administration. Il s'agit en l'espèce du contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers. Or l'UDC a lancé un référendum – le peuple suisse est appelé à se prononcer le 18 juin. Un oui à cette loi serait un premier pas important vers l'abandon des énergies fossiles dans les transports, puisqu'elle comporte des objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, tant au niveau national que pour des secteurs spécifiques, tels que les transports. En outre, la loi prévoit un plus large financement des mesures de sauvegarde du climat. L'ATE participera à la campagne de la votation.



Source: RTS.ch, 16.1.2023

Parallèlement, nous devons également nous battre contre de **nouveaux projets routiers**. Le Conseil fédéral Röstli planifie déjà la prochaine étape d'extension du réseau autoroutier, qui devrait déjà être approuvé par le Parlement en 2023. En considération de la crise climatique, ce projet est un investissement déplorable. L'ATE demande d'investir ces 4,3 milliards, non pas dans la route, mais dans une infrastructure durable pour la mobilité douce.

## Alliances

**L'union fait la force. C'est pourquoi l'ATE travaille en étroite collaboration avec diverses organisations partenaires, par exemple au sein de l'Alliance-Environnement et de l'Alliance Climatique.**



Par son **écorating**, l'Alliance-Environnement met à la disposition du corps électoral un précieux instrument de sélection des candidats. Cet outil évalue l'ampleur de l'engagement des parlementaires pour la protection de l'environnement et du climat. Pour l'année électorale 2023, l'écorating retrouve toute son importance.

Début 2022, l'Alliance-Environnement a publié sa **position sur la politique énergétique** et l'extension de la production d'électricité renouvelable en accord avec les objectifs de protection de la nature. Les exigences du transport sans énergie fossile selon le « Masterplan » ont été prises en compte. La position peut être consultée ici: [energiewende2035.umweltallianz.ch](http://energiewende2035.umweltallianz.ch).

Conjointement avec l'Alliance-Environnement, l'ATE développe un **palmarès «climat» des communes de Suisse**. Il se base sur une évaluation de leurs performances climatiques et doit leur servir d'instrument pour améliorer leur politique en termes de sauvegarde du climat.

Conférence de presse le 16 janvier à Berne sur les priorités annuelles de l'ATE pour 2023.



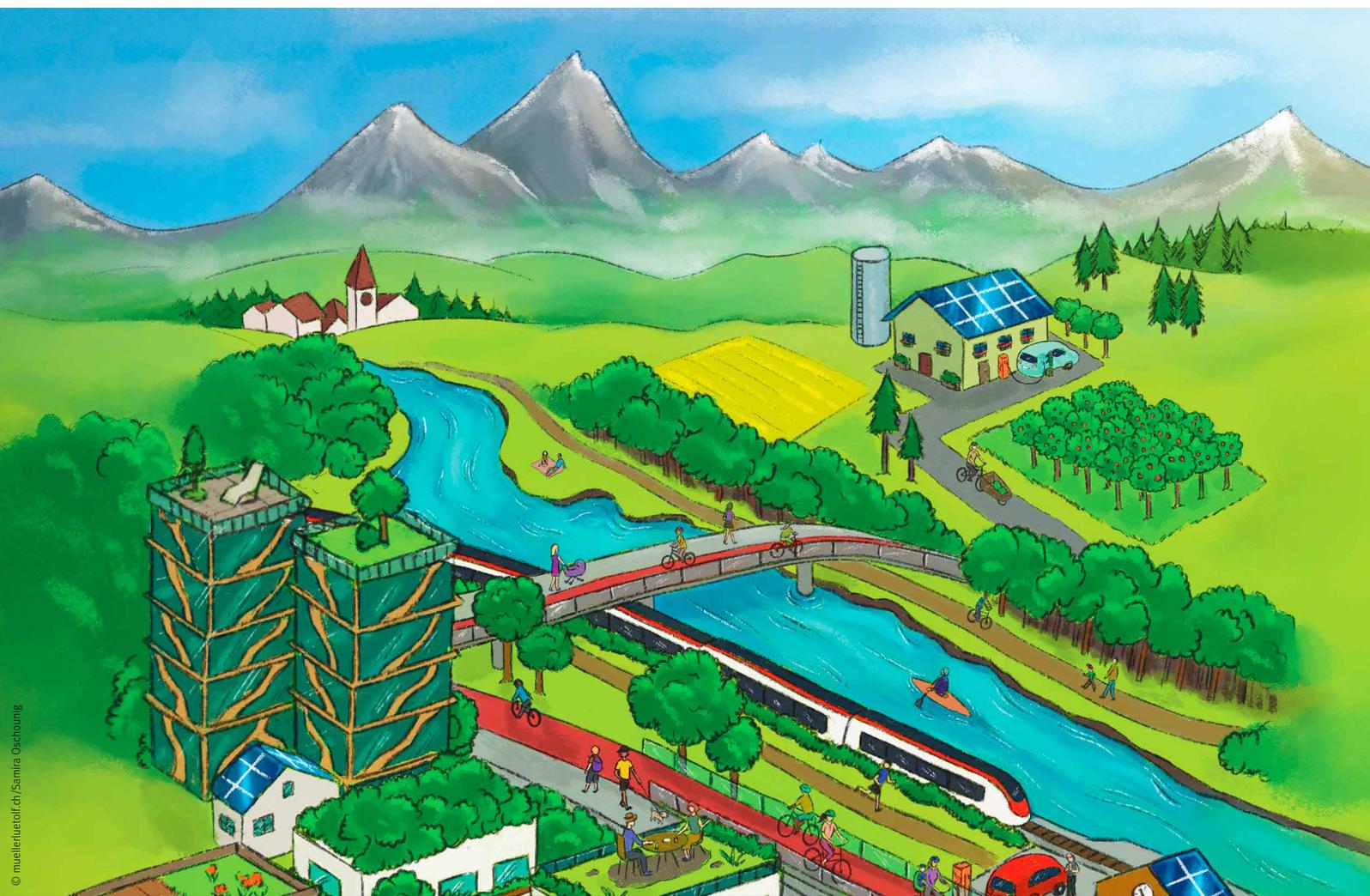
© ATE

## Travail de relations publiques

Le Masterplan et ses ébauches de solution a été présenté à l'administration fédérale, à des parlementaires et à des organisations partenaires **dans le cadre d'entretiens** et de manifestations publiques.

C'est dans le but de garantir à un large public l'accès aux informations relatives aux **incidences des divers modèles de voitures et d'utilitaires sur l'environnement** que l'ATE publie, depuis 2022, son Ecomobiliste sous la forme d'un site web: **eco-auto.info**.

Nous abordons des questions spécifiques en lien avec la mobilité sans énergie fossile dans le cadre de **webinaires** gratuits, ce qui nous permet de rendre accessible les points de vue de spécialistes à toutes les personnes intéressées. Nous rééditerons cette formule de webinaires en 2023.



Tout cela n'aurait pas été possible sans la générosité et la fidélité de toutes celles et ceux qui nous soutiennent. Nous remercions tout particulièrement les personnes qui ont opté pour un parrainage pour leur formidable engagement en faveur d'un avenir sans énergies fossiles!

Plus d'informations sur le Masterplan: [www.ate.ch/sansfossile](http://www.ate.ch/sansfossile)